

# COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

DELIBERATION : n° 2020/17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres au Conseil Municipal : 11

Convocation du 20/07/2020 - Affichage du

Présents :

Absents :

### SEANCE DU 23 JUILLET 2019

L'an deux mil vingt et le Vingt-trois du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

#### Etaient présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. BOISSIERE Ridha,
- M. MANSARD Alain,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. HERIN Christophe,
- M. Marc VANNES,
- Mme CORDONNIER Manhattan
- Mme CREPEL Brigitte
- Mme DELY Jean-Michel

*Délibération n°01 du 23 juillet 2020*

### **APPROBATION DU Budget Primitif 2020.**

Les Membres du Conseil Municipal de Bus-la-Mesière, après s'être fait présentés le Budget Primitif 2020 par Monsieur Barbier Guillaume, Maire, approuvent, à 9 voix pour et 2 voix contre, le budget qui se résume comme suit :

#### Section de fonctionnement

- Dépenses 506 806.28 €
- Recettes 506 806.28 €

#### Section d'investissement

- Dépenses 148 095.43 €
- Recettes 148 095.43€

<b>Membres en exercice</b>	<b>11</b>	<b>Votants :</b>	<b>11</b>
<b>Présents :</b>	<b>11</b>	<b>Pour :</b>	<b>09</b>
<b>Absents :</b>		<b>Contre :</b>	<b>02</b>
		<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

 Pour extrait conforme  
Monsieur Barbier Guillaume,  
Maire

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.